

Objectif de la FOCAM:

Permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve, sans que cela ne l'appauvrisse.

Domaines de travail

- ◇ Accompagnement des pouvoirs publics au renforcement du système pharmaceutique;
- ◇ Accompagnement des pouvoirs publics, des formations sanitaires et des partenaires à la mise en place des mécanismes d'approvisionnement, de distribution et de gestion des médicaments et autres produits de santé, des procédures et des outils d'aide à la décision ;
- ◇ Renforcement des capacités des prestataires à la gestion adéquate des médicaments et autres produits de santé ;
- ◇ Organisation des approvisionnements, du stockage et de la distribution des médicaments essentiels et autres produits de santé aux formations sanitaires pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- ◇ Réalisation d'études, analyses et évaluations sur les questions liées à l'accès aux médicaments .

CONTENU

Journée mondiale des pharmaciens	1
Les métiers de la pharmacie	2
Rôle du pharmacien dans les veilles sanitaires	4
Octobre Rose : Plaidoyer pour le maintien de la beauté naturelle de la femme	5

Journée mondiale des pharmaciens

Depuis 2009, la communauté mondiale célèbre tous les 25 septembre, la Journée Internationale des Pharmaciens. En instituant cette journée, la Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP) voudrait donner à cette profession, la reconnaissance qu'elle mérite. En effet, bien qu'il s'agisse d'une vieille profession, les populations assimilent les missions du pharmacien exclusivement à « la vente » ou mieux, à la dispensation des médicaments alors qu'il s'agit d'un domaine très vastes, regroupant plusieurs métiers avec de nombreuses missions de santé. Pour contribuer à mieux faire connaître la profession de pharmacien, la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments présente dans ce numéro de son bulletin d'informations, les différents métiers de la pharmacie.

Cette année 2023, le thème choisi par la FIP est "**Le pharmacien renforce les systèmes de santé**". Il s'agit de montrer comment les pharmaciens veillent au bon usage des médicaments, informent les populations sur les maladies et leurs traitements, les sensibilisent à un mode de vie sain et, lorsqu'ils détectent un signal d'alarme, les orientent vers un médecin ou un autre prestataire de soins.

Le Congo a célébré sa première édition de la Journée Internationale des Pharmaciens sous le thème de "**l'Usage rationnel des médicaments**". Une journée scientifique a été organisée au cours de laquelle, la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments a présenté le rôle du pharmacien dans les veilles sanitaires. A cette occasion, un don de médicament a été fait au Ministère de la santé et un dîner de gala, offert à l'ensemble de la profession pharmaceutique.

La FOCAM rappelle ici, le **Serment de Galien** qui est prêté par tout étudiant en pharmacie, à la fin de sa soutenance de thèse d'exercice. Le Serment de Galien s'inspire du Serment d'Hippocrate, prêté quant à lui par les futurs médecins.

Dr Ray MANKELE

Président de la FOCAM

Serment de Galien

« Je jure, en présence des maîtres de la faculté, des conseillers de l'ordre des pharmaciens et de mes condisciples :

- **D'honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement ;**
- **D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement ;**
- **De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine.**

En aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

**Que les Hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.
Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque. »**

Les métiers de la pharmacie

Le pharmacien est généralement connu comme l'agent de santé en charge de la gestion des médicaments dans un établissement de soin ou une pharmacie. Cette interprétation simpliste a conduit à appeler « **Pharmacien** », toute personne qui se livre à la vente des médicaments. En réalité, la pharmacie est un secteur bien plus vaste, composé de domaines distincts expliquant la diversité des métiers liés à la pharmacie.

Pour exercer la pharmacie, il faut avoir suivi des études de pharmacie qui durent en moyenne 6 années, sanctionnées par la rédaction d'une thèse d'exercice permettant d'obtenir le diplôme d'État de Docteur en pharmacie.

Le Docteur peut ensuite se spécialiser pour accéder à l'un des différents métiers de la pharmacie que sont :

- l'officine ;
- la biologie ;
- l'hôpital ;
- la distribution en gros ;
- l'industrie ;
- la réglementation ;
- l'humanitaire.

Chacun de ces domaines s'occupe d'un aspect précis du secteur de la pharmacie. Les métiers de la pharmacie diffèrent ainsi, en fonction des missions que chaque domaine doit remplir pour assurer un accès constant aux produits de santé et continuer de faire évoluer la pratique.

1. Le pharmacien d'officine

Le pharmacien d'officine est celui qui est le plus connu et le plus visible. Il est considéré comme le spécialiste du médicament et des produits de santé. Il joue le rôle de relai pour délivrer des médicaments prescrits par le médecin, mais aussi des médicaments sans ordonnance ainsi que d'autres produits de santé ou encore, de bien-être. C'est un réel acteur de santé de proximité pour la population. Son rôle d'information, de conseil et de prévention médicale est très important.

Il exerce dans une officine de pharmacie qui est le lieu où il est possible d'acheter des médicaments et des produits de santé et qui est plus communément et plus simplement appelé « la pharmacie ».

Au sein d'une officine de pharmacie, on peut trouver :

- le Pharmacien titulaire : il est le propriétaire de la pharmacie d'officine ;
- le Pharmacien assistant : il assiste le Pharmacien titulaire dans ses tâches ;
- le Préparateur en pharmacie : il n'est pas pharmacien

mais assiste le Pharmacien titulaire dans la préparation et la délivrance des médicaments au public.

Le diplôme d'État de Docteur en pharmacie suffit pour devenir pharmacien d'officine.

2. Le pharmacien biologiste

Les professions en biologie médicale sont mixtes et s'adressent autant aux pharmaciens qu'aux médecins. Le métier de pharmacien biologiste, aussi connu sous le nom de biologiste médical, permet d'accompagner les médecins et les patients dans la recherche du diagnostic. Grâce aux analyses réalisées sur des substances biologiques (sang, urine, tissus, cellules...), le Pharmacien biologiste est amené à confirmer ou infirmer les hypothèses du médecin traitant.

Ainsi, le Biologiste médical contribue au diagnostic des maladies, au contrôle des prescriptions, au suivi des malades et à la surveillance des traitements.

Il travaille dans un laboratoire de biologie médicale public rattaché à un établissement de santé ou dans un laboratoire d'analyse de biologie médicale privé.

Pour devenir biologiste médical, il est nécessaire d'obtenir un diplôme d'État de Docteur en pharmacie ou en médecine puis des diplômes de spécialité en biologie médicale (biochimie, hématologie, bactériologie, etc.). .

3. Le pharmacien hospitalier

Le pharmacien hospitalier est celui qui gère les achats, l'approvisionnement, la détention et la gestion des produits de santé au sein d'un établissement hospitalier. Il dispense ces produits de santé aux patients hospitalisés ou ambulatoires (analyse des prescriptions avec intervention pharmaceutique si besoin, préparation éventuelle des doses à administrer, délivrance, conseils de bon usage). Il mène des actions de pharmacie clinique telles que les bilans de médication, la conciliation médicamenteuse à l'entrée et à la sortie des patients.

Il réalise des préparations magistrales, hospitalières et officinales (médicaments à usage pédiatrique, anticancéreux, radiopharmaceutiques, nutrition parentérale, médicaments de thérapie innovante...). Il a par ailleurs pour mission d'assurer la traçabilité de certains médicaments et dispositifs médicaux implantables, de participer aux actions de pharmacovigilance, matériovigilance et autres vigilances sanitaires. Il gère aussi la stérilisation des dispositifs médicaux et assure la sécurisation du circuit du médicament à travers des actions qualité et la

gestion des risques.

Pour devenir pharmacien hospitalier, il est nécessaire d'obtenir un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie avec une spécialité en pharmacie hospitalière.

4. Le pharmacien grossiste

Le pharmacien grossiste encore appelé pharmacien de la distribution, assure la disponibilité et l'acheminement des médicaments partout sur le territoire. Il gère les stocks, veille à la qualité du circuit de distribution et à la sécurité des médicaments et des dispositifs médicaux. Il est donc responsable de la fourniture des médicaments et produits de santé aux établissements de santé et aux officines de pharmacie.

Le pharmacien grossiste travaille dans des établissements grossistes et dans les ONG qui livrent, dans un but humanitaire, des médicaments et produits de santé.

Ces entreprises chargées de la distribution pharmaceutique doivent être gérées par un Pharmacien responsable qui aura pour rôle de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives au secteur. Il peut être assisté de Pharmaciens délégués.

Pour exercer le métier de pharmacien de la distribution ou pharmacien grossiste, il est nécessaire de disposer d'un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et d'une spécialisation dans la distribution pharmaceutique.

5. Le pharmacien industriel

C'est le pharmacien qui se consacre à la mise au point et la fabrication des médicaments et autres produits de santé et de bien-être. Il est garant des bonnes pratiques de fabrication. Il est le responsable de la production, gère l'achat et le contrôle des matières premières et définit les procédures de fabrication (dosages, pesées, contrôles, règles d'hygiène).

Pour devenir pharmacien industriel, il est nécessaire de disposer d'un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie. En parallèle, une formation en recherche ou développement clinique est fortement recommandée.

6. Le pharmacien inspecteur de santé publique

C'est le pharmacien qui s'occupe de la réglementation pharmaceutique. Il participe à la conception de la politique de santé publique et à la mise en œuvre, l'exécution et le contrôle de cette politique. Il contrôle l'application des lois et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale et aux médicaments vétérinaires. Il contribue à l'organisation du système sanitaire et à la promotion de la santé.

Il procède à l'inspection des établissements pharmaceutiques, des lieux de détention de médicaments par les médecins et par les personnes physiques et morales, dans les conditions prévues par la loi.

Le pharmacien inspecteur travaille au sein du ministère de la santé, dans les organes de réglementation et dans les organismes internationaux.

Pour parvenir à ce métier, il faut disposer d'un diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et d'une spécialisation dans le domaine réglementaire ou une forte expérience.

7. Le pharmacien humanitaire

Il s'agit d'un nouveau métier qui s'ouvre aux pharmaciens. Le pharmacien humanitaire participe aux missions de santé publique notamment, l'évaluation des politiques de santé des pays en difficulté, l'amélioration de l'accessibilité aux soins, la formation des cadres pharmaceutiques ou encore l'approvisionnement des structures d'urgence.

Ces pharmaciens sont de plus en plus recherchés par les ONG et les missions humanitaires.

En plus du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie, il est recommandé aux pharmaciens voulant se spécialiser dans ce secteur d'effectuer une formation spécifique dans les domaines de l'humanitaire.

Pour être un bon pharmacien

Les compétences suivantes sont requises pour être un bon pharmacien:

- Avoir une approche organisée et méthodique ;
- Avoir des capacités analytiques ;
- Aimer travailler en équipe ;
- Avoir une précision, une concentration et une attention;
- Avoir des bonnes capacités de communication et être relationnel ;
- Avoir une capacité d'écoute et une propension au dialogue ;
- Être empathique, discret et sociable.

Le pharmacien est indispensable pour garantir la santé publique et de la sécurité sanitaire du pays

Rôle du pharmacien dans les veilles sanitaires

La Journée Internationale des Pharmaciens a été célébrée cette année, sous le thème, "**Le pharmacien renforce les systèmes de santé**", dans le but de montrer comment les pharmaciens veillent au bon usage des médicaments, informent les populations sur les maladies et leurs traitements, les sensibilisent à un mode de vie sain et, lorsqu'ils détectent un signal d'alarme, les orientent vers un médecin ou un autre prestataire de soins.

Au Congo, la journée a été célébrée sous le thème: **Usage rationnel des médicaments** avec une emphase sur le pharmacien d'officine. La Fondation Congolaise pour l'Accès aux médicaments a saisi cette opportunité pour briefer les pharmaciens d'officine sur leur rôle dans les veilles sanitaires, au cours de la matinée scientifique organisée le 25 septembre 2023, dans la salle des Conférences de l'AOGC, à Brazzaville, par le Syndicat national des pharmaciens du Congo.

Les missions du pharmacien d'officine ont connu une évolution depuis près de 15 ans. Il ne se cantonne plus à la préparation et la dispensation des ordonnances médicales mais participe également à (i) l'éducation thérapeutique et aux actions d'accompagnement de patients, (ii) la prévention des maladies à travers la vaccination, le dépistage et les tests d'orientation diagnostique, (iii) la coopération entre professionnels de santé, (iv) la mission de service public de la permanence des soins et (v) la veille et la protection sanitaire.

De par le volume de traitements qu'il délivre et du fait de sa compétence, le pharmacien est un acteur clé pour la veille et la protection sanitaire. C'est pourquoi il est tenu de déclarer les potentiels effets indésirables liés aux:

- médicaments (pharmacovigilance, pharmacodépendance);
- dispositifs médicaux (matéiovigilance);
- autres produits de santé (cosmétovigilance, nutrivigilance).

Par cet acte, le pharmacien participe à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits de santé, des produits de la vie courante et des actes de soins; il aide également à l'identification de nouveaux risques et à une meilleure connaissance de ceux qui sont déjà identifiés et enfin, il participe à la diffusion des mises en garde et des retraits du marché, de certains produits.

Il est important pour le pharmacien de déclarer:

- tout événement sanitaire indésirable ou effet indésirable, suite à l'exposition à un produit délivré en pharmacie (médicament, dispositif médical, produit cosmétique, etc.)
- tout événement indésirable, consécutif aux conditions

d'utilisation du produit : consommation inappropriée (mésusage, addiction), excessive (abus, surdosage), etc.

- tout événement indésirable, même s'il est déjà connu et inscrit dans la notice ou le mode d'emploi.

En effet, aucune déclaration d'évènement indésirable ne peut être considérée comme mauvaise ou inutile. Par contre, tout évènement peut être susceptible d'amener à l'identification de risques méconnus jusqu'alors et le nombre de déclarations est important dans le cadre des analyses statistiques en vue d'établir l'imputabilité du médicament.

C'est pourquoi, il est important que tout les membres de l'équipe officinale soient briefés sur l'importance des retours des patients à la suite de la prise d'un médicament et d'identifier ceux susceptibles de faire l'objet de déclaration. Mais, **il revient exclusivement au Pharmacien titulaire ou au Pharmacien assistant de déclarer un effet indésirable à l'officine.**

En l'absence de centre de pharmacovigilance au Congo, les déclarations d'effets indésirables peuvent être faites à la Direction de la pharmacie et du médicament, qui possède en son sein, un service en charge de la pharmacovigilance, ou éventuellement auprès d'un point focal pharmacovigilance qui peut être constitué de façon sectorielle.

Pour cela, des fiches de notification d'effets indésirables susceptibles d'être dûs à un médicament ou autre produit de santé à usage humain, adoptées au niveau national, devront être mises à la disposition des pharmaciens d'officine. Ces fiches permettent de recueillir les données nécessaires à la constitution d'un dossier de pharmacovigilance. Il s'agit des informations sur le patient, le notificateur, les produits pris, l'effet survenu et la gravité.

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments, dans sa double mission d'accompagnement des pouvoirs publics au renforcement du système pharmaceutique et de renforcement des capacités des prestataires à la gestion adéquate des médicaments et autres produits de santé, propose aux pharmaciens d'officine de:

- Mettre en place une plateforme de signalement des effets indésirables des médicaments et servir de Point focal pharmacovigilance pour les officines de pharmacie;
- Mettre en place un programme de formation des pharmaciens d'officine à la surveillance des effets indésirables des médicaments;
- Organiser la diffusion auprès des pharmaciens d'officine, des informations et alertes sur les médicaments à problème.

Ainsi, en mettant en place un partenariat avec la Direction de la Pharmacie et du Médicament et l'Ordre National des Pharmaciens, la FOCAM voudrait faire du Pharmacien, le Premier agent de santé publique

Dr Ray MANKELE
Pharmacien de santé publique
FOCAM



Octobre Rose : Plaidoyer pour le maintien de la beauté naturelle de la femme

Du 01 au 31 octobre de chaque année, la communauté internationale se lance dans une vaste campagne de communication, destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, baptisée Octobre Rose.

C'est l'occasion pour la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments de rappeler aux femmes qu'elles sont belles avec leur poitrine, qu'elles aient de gros ou petits seins, des seins debout ou tombés, et qu'il est important de les maintenir dans leur état naturel sans céder à la tentation de les transformer en prenant des médicaments ou des « bains », ou encore en les comprimant avec toute sorte de bandage, de gaine et même de soutien-gorge trop serrés.

Toutes ces pratiques sont susceptibles de modifier le développement et le fonctionnement normal des seins et conduire à des maladies dont la plus grave est le cancer du sein.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Il peut se dépister très tôt et être pris en charge convenablement, sans séquelles. Ce dépistage se fait à l'aide d'une radiographie du sein encore appelée mammographie. Cet examen permet de déceler des tumeurs de très petite taille, bien avant que celles-ci ne soient palpables ou ne se manifestent par d'autres symptômes.

Le dépistage peut également se faire par la palpation des seins lors d'une consultation de médecine générale ou par autopalpation par la femme elle-même, en vue de détecter une masse ou même, une simple boule.

Il est possible de réduire le risque de faire un cancer du sein en:

- limitant la consommation d'alcool;
- mangeant bien et étant physiquement active afin de conserver un poids santé et éviter l'obésité;
- évitant l'utilisation des traitements hormonaux particulièrement pour la femme ménopausée;
- arrêtant de fumer et en évitant la fumée secondaire.

Certains choix de la vie peuvent aider à se protéger du cancer du sein. C'est le cas de:

- l'allaitement qui protège contre l'apparition du cancer du sein, puisqu'il peut réduire le nombre total de cycles menstruels d'une femme et ainsi réduire l'exposition des cellules mammaires à l'œstrogène. Plus l'allaitement dure longtemps, plus l'effet protecteur est grand.
- avoir au moins une grossesse à terme, en particulier avant l'âge de 30 ans, qui réduit le risque qu'une femme soit un jour atteinte du cancer du sein. Chaque grossesse supplémentaire réduit davantage le risque à long terme.

Pour la préservation de leur santé et de leur beauté naturelle, La FOCAM recommande aux femmes, la palpation régulière de leurs seins par leurs partenaire ou par elles-mêmes .

Elle recommande également aux femmes de se faire consulter par un médecin généraliste ou une sage-femme, au moins une fois par an, pour l'examen de leur seins.

Bidoura MOUNGALI
FOCAM